LAGRANGE

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

LA GARANTIE LAGRANGE

Lagrange offre une **garantie Constructeur de 2 ans** sur tous ses produits.
Pour **bénéficier gratuitement d'une année supplémentaire de garantie,** inscrivez-vous sur le site Internet Lagrange **www.lagrange.fr**)
La garantie s'entend **pièces et main d'œuvre** et couvre les **défauts de fabrication.**
Sont **exclues de la garantie** : les détériorations provenant d'une mauvaise utilisation ou du non respect du mode d'emp produit et les bris d'émail.

CETTE GARANTIE S'APPLIQUE AUX UTILISATIONS MENAGERES, EN AUCUN CAS AUX UTILISATIONS PROFESS

La garantie légale due par le vendeur n'exclut en rien la garantie légale due par le Constructeur pour défauts ou vices d selon les articles 1641 et suivants du code Civil.

SAV

En cas de panne ou dysfonctionnement, **adressez-vous à votre revendeur.**
En cas de défectuosité technique dans les 8 jours suivant l'achat, les appareils sont échangés. Après ce délai ils sont répa après-vente Lagrange.

Certains produits bénéficient de CONDITIONS PARTICULIERES DE GARANTIE. Pour consulter ces conditions, **référez-vou d'emploi** inclus dans l'emballage de votre produit.

Lagrange conçoit des modes d'emplois spécialement destinés à vous guider dans l'utilisation de vos produits. Toutefois si D'UTILISATION persistent, n'hésitez pas à contacter le Service Consommateur Lagrange (**info@lagrange.fr**) avant d'env appareil en réparation.

TEFAL

Information garantie

Service Consommateur

TEFAL

Durée de disponibilité des pièces détachées

Conformément à l'article L 111-2 du code de la consommation, la disponibilité des pièces de rechange que nous prévoyons pour un produit réparable est de 5 ans à partir de sa date de fabrication (information mentionnée sur la plaque d'identification). Toutefois, cette disponibilité n'est garantie que dans le pays où le produit a été acheté.

CETTE GARANTIE S'APPLIQUE AUX UTILISATIONS MENAGERES, EN AUCUN CAS AUX UTILISATIONS PROFESSIONNELLES.

Garantie sur les poêles, accessoires, plats à fours, moules à gâteaux TEFAL
Garantie sur appareils électroménagers TEFAL
Garantie sur produits TEFAL puériculture et pesage
En cas de réclamation

Garantie sur les poêles, accessoires, plats à fours, moules à gâteaux TEFAL

TEFAL garantit ses ustensiles de cuisine à partir de la date d'achat contre tout vice de fabrication.
Cette garantie ne couvre pas les dommages dûs aux mauvaises utilisations, chocs, chutes, ou dûs à un usage professionnel. Elle ne couvre pas les taches, décolorations ou rayures à l'intérieur et à l'extérieur de l'ustensile. TEFAL garantit que le revêtement antiadhésif est conforme à la réglementation concernant les matériaux en contact avec les aliments.
Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil français.

· tout défaut lié à la structure métallique de votre cuve,

· toute dégradation prématurée du métal de base

Sur les autres pièces, la garantie pièces et main d'oeuvre, est de 1 an contre tout défaut ou vice de fabrication.

Cette garantie contractuelle sera acquise sur présentation d'un justificatif de garantie (ticket de caisse ou facture justifiant de cette date d'achat)

Ces garanties excluent :

Les dégradations consécutives au non respect des "précautions importantes" (cf. § notice) ou à des utilisations négligentes : chocs, chutes, passage au four

Axe limiteur sur autocuiseur Etrier :

L'axe limiteur est garanti 1 an, seulement s'il n'est visiblement jamais passé au lave-vaisselle.

Minuteur sur Clipso :

Le minuteur est garanti 1 an, seulement s'il n'a pas été immergé, passé sous l'eau ou au lave-vaisselle.

Seuls les Centres Service Agréés Seb sont habilités à vous faire bénéficier de cette garantie. Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil français.

Garantie appareils électroménagers Seb

(TOUS LES PRODUITS SEB HORS COCOTTE MINUTE)

Ces appareils sont garantis pendant un an sauf dispositions plus favorables mentionnées sur l'emballage.

Cette garantie couvre tous les vices de fabrication. Sont exclues de la garantie toutes les détériorations provenant d'une mauvaise utilisation, de la chute du produit ou du non respect du mode d'emploi.

Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil français.

En cas de réclamation

En cas de réclamation, nous vous conseillons de porter votre appareil au Centre Service Après-Vente agréé par Seb le plus proche (vous trouverez la liste de ces Centres Service Agréés dans la rubrique "Où faire réparer ?") ou de le retourner au magasin où vous l'avez acheté.

Seb assure le service après-vente et la diffusion des accessoires dans tous les pays dans lesquels le produit est officiellement vendu et distribué.
Veillez à faire apposer le cachet de votre revendeur sur la carte de garantie à l'intérieur de la boîte ou dans la zone imprimée pour cela sur le dessus du produit.

CALOR

Durée de disponibilité des pièces détachées

Conformément à l'article L 111-2 du code de la consommation, la disponibilité des pièces de rechange que nous prévoyons pour un produit réparable est de 5 ans à partir de sa date de fabrication (information mentionnée sur la plaque d'identification). Toutefois, cette disponibilité n'est garantie que dans le pays où le produit a été acheté.

**CETTE GARANTIE S'APPLIQUE AUX UTILISATIONS MÉNAGÈRES,
EN AUCUN CAS AUX UTILISATIONS PROFESSIONNELLES.**

1 • Dispositions de la garantie

Cette garantie s'applique aux utilisations ménagères, en aucun cas aux utilisations professionnelles. La garantie devient nulle et invalide en cas d'utilisation autre que celle préconisée dans la notice.

Calor assure une garantie contractuelle de 1 an à partir de la date d'achat, sauf dispositions légales ou

contractuelles plus favorables.

Cette garantie (pièces et main d'œuvre) ne couvre pas les bris par chute et choc, les détériorations provoquées par un emploi anormal, les erreurs de branchement, le non-respect des conditions d'utilisation prescrites dans la notice d'emploi ou les réparations ou vérifications effectuées par des personnes non qualifiées par CALOR.

Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil français.

2 • En cas de réclamation

Nous vous conseillons de porter votre appareil au Centre Service Après-Vente agréé par CALOR le plus proche (vous trouverez la liste de ces Centres Service Agréés dans la rubrique « Où faire réparer ? ») ou de le retourner au magasin où vous l'avez acheté.

Veillez à faire apposer la date et le cachet de votre revendeur sur la carte de garantie qui se trouve à l'intérieur ou sur l'emballage du produit. Il doit être impérativement joint à l'appareil en cas de réparation sous garantie.

Si vous avez d'autres questions sur nos produits, vous pouvez contacter :

CALOR
Service Consommateur
BP 15
69131 ECULLY Cedex

Tél. **09 74 50 81 68** (prix d'un appel non surtaxé)
Lundi-jeudi de 8h30 à 18h30
Vendredi de 8h30 à 17h

ROWENTA GARANTIE INTERNATIONALE

Ce produit est réparable par ROWENTA, pendant et après la période de garantie.

Les accessoires, consommables et autres pièces remplaçables directement par l'utilisateur, peuvent être achetés, si ils sont disponibles localement, tel que décrit sur le site internet www.accessories.home-and-cook.com

La Garantie

Ce produit est garanti par ROWENTA contre tout défaut de fabrication ou de matière, pendant la période de garantie à partir de la date d'achat et dans les pays précisés***, tels que définis dans la liste en dernière page du mode d'emploi.

La Garantie Internationale du fabricant couvre tous les coûts de remise en état d'un produit reconnu défectueux pour redevenir conforme à ses spécifications d'origine, par la réparation, la main-d'oeuvre, et le remplacement éventuel de pièces défectueuses. Au choix de ROWENTA, un produit de remplacement peut être proposé à la place de la réparation du produit défectueux. Les obligations de ROWENTA dans le cadre de cette garantie se limitent exclusivement à cette réparation ou ce remplacement.

Conditions & Exclusions

ROWENTA n'a aucune obligation de réparer ou d'échanger un produit qui ne serait pas accompagné d'un justificatif d'achat. Le produit peut être déposé directement chez un réparateur agréé, ou peut y être envoyé en recommandé après avoir été emballé de manière adéquate. La liste complète des réparateurs agréés dans chaque pays, avec leurs coordonnées complètes, est disponible sur le site de ROWENTA, ou en appelant le numéro du Service Consommateurs précisé dans la Liste des Pays.

La Garantie Internationale de ROWENTA couvre exclusivement les produits achetés dans un des pays listés, et utilisés à des fins domestiques également dans un des pays listés dans la Liste des Pays. Cette garantie ne couvre pas les dommages qui seraient le résultat d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, du non respect des instructions d'utilisation et de maintenance, ou d'une modification ou d'une réparation non autorisée du produit. Cette garantie ne s'applique pas aux problèmes d'emballage ou de transport pendant l'expédition du produit par son propriétaire. Elle n'inclut également pas l'usure normale du produit, ni la maintenance ou le remplacement de pièces consommables, ni les cas suivants :

- utilisation d'une eau ou de consommables non adaptés

- entartrage (tout détartrage doit être réalisé conformément aux instructions dans le mode d'emploi)

- entrée d'eau, de poussière, d'insectes dans le produit

- dommages dus à un choc, ou une surcharge

- tous accidents liés à un feu, une inondation, la foudre, etc

- usage professionnel ou sur un lieu de travail

- verre ou céramique endommagé

-dommages ou dysfonctionnements spécifiquement dus à l'utilisation avec un voltage, une fréquence électrique non conformes à ceux spécifiés sur la plaque signalétique ou toute autre spécification locale.

Droits des Consommateurs

Cette Garantie Internationale de ROWENTA n'affecte ni les droits légaux dont bénéficie tout consommateur localement, qui ne sauraient être exclus ou limités, ni les droits légaux envers un distributeur auprès de qui aurait été acheté un produit. Cette Garantie donne au consommateur des droits spécifiques, et le consommateur peut par ailleurs bénéficier des droits particuliers en fonction du Pays, de l'Etat ou de la Province. Le consommateur peut faire usage de ces droits de son seul fait.

****En cas d'utilisation dans un pays listé différent du pays d'achat, la durée de la Garantie Internationale de ROWENTA est celle du pays d'utilisation du produit, y compris dans le cas où le produit aurait été acquis dans un pays listé avec une durée de garantie différente. Le traitement de la Garantie Internationale peut prendre un temps supérieur aux conditions locales de réparation si la référence du produit n'est pas elle-même commercialisée par ROWENTA dans le pays d'emploi. Au cas où le produit ne serait pas réparable dans le pays d'emploi, la Garantie Internationale de ROWENTA est limitée au remplacement par un produit équivalent ou un produit alternatif de même valeur, si c'est possible*

BESTRON

5 Ans de Garantie

Bestron applique une garantie totale de 5 ans sur tous les appareils électroménager (sauf cuisinières) achetés après le 1er juillet 2008.

Tous les produits Bestron satisfont aux directives CE en vigueur

- BESTRON

GARANTIE DES PRODUITS

5 ans

Service

Contactez votre revendeur

Si vous avez une panne inattendue sur un produit BESTRON , nous vous conseillons de contacter le magasin où vous avez l’avez acheté pour la réparation. Envoyez ou portez le produit chez Le détaillant,qui enverra le produit à nos services. Après la réparation ou de remplacement, nous renverrons le produit au détallant pour vous le rendre

Garantie

Si le produit est encore dans la période de garantie, la réparation est bien entendu gratuit. Vous devez votre bon de garantie dûment remplie, y compris envoyer de la marchandise. Si la garantie est échue, notre service vous compte le coût de la réparation de calcul. Sur demande, ils peuvent vous donner une tarification de l'avant.

FRANCE:

Si le produit ne fonctionne pas comme il faut, contactez le revendeur.

BELGIQUE:

New ETP bvba (Sint-Niklaas)

Passtraat 121

B-9100 Sint-Niklaas

T: 03 776 89 98

F: 03 777 26 11